



Achat important du conjoint

Par **MONICK63_old**, le **27/11/2007 à 07:22**

Mon mari a actuellement de gros problèmes psychologiques dus à l'alcool et les gendarmes l'ont constaté sur plainte des voisins. Il a une fille d'un premier mariage et actuellement il veut vider ses comptes bancaires en lui payant une voiture neuve, c'est au dessus de ses moyens car après le paiement de cette voiture ses comptes seront vides et il ne pourra plus participer aux charges du ménage. Il a un crédit à régler pour notre propre véhicule mais ne pourra plus y faire face. Nous sommes en retraite tous les deux mariés sous le régime de la communauté depuis 7 ans avec donation entre époux. merci de me répondre rapidement

Par **ly31**, le **27/11/2007 à 10:08**

Bonjour, Avez vous un compte commun (Mr et Mme) ? Si oui, je vous conseille de vous ouvrir un compte personnel de manière à essayer de freiner votre mari sur les dépenses et de vous enlever du compte commun. Il faut savoir que si votre mari arrive à émettre des chèques sur le compte commun, et que ceux ci ne sont pas honorés, vous serez tous les deux "interdit bancaire". Si vous êtes mariés sans contrat de mariage, vous êtes responsable l'un envers l'autre. Je vous souhaite bon courage et je me tiens à votre disposition. ly31

Par **Upsilon**, le **27/11/2007 à 12:14**

Aucune chance que le compte personnel vous protège, étant mariés sous le régime de la communauté. En effet, les comptes sont quoiqu'il arrive communs... La meilleure solution serait de faire valoir auprès du juge aux affaires familiales une demande de mise sous

curatelle de votre mari, et / ou de prendre les mesures d'urgences qu'offrent le code civil lorsqu'un époux, par ses agissements irresponsables, met en péril la situation financière du couple...
Rapprochez vous d'un avocat afin de mettre en place l'une ou / et l'autre de ces mesures.
Cordialement
Upsilon.